



**SESSION**  
**Budget Primitif 2016**  
Réunion du 18 février 2016 - BP 2016

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture :	29/02/2016
Retour Préfecture :	29/02/2016
Publication :	29/02/2016

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Délibération n° 02-007

**DGASD**

Enfance, Famille et Santé Publique

Rapporteur : TROUNDAY IDIART ANNICK

**ENFANCE, FAMILLE, SANTE PUBLIQUE**  
**MISSION 24 : PREVENTION ENFANCE. BUDGET 2016.**

VU l'avis de la Deuxième commission,

VU l'avis de la Première commission,

VU les conclusions du rapporteur,

VU les orientations du Schéma départemental Enfance Famille 2012-2016 adopté par l'Assemblée départementale le 1<sup>er</sup> juin 2012,

VU le débat des orientations budgétaires 2016 des 17 et 18 décembre 2015,

---

Dans le cadre de la politique Enfance Famille Santé Publique du Département, la mission **Prévention enfance** consiste à mettre en place, de manière individuelle ou collective, des mesures de prévention, et à intervenir auprès des enfants et de leurs familles.

Le Département finance principalement cinq types d'intervenants :

1. les associations d'intervention à domicile auprès des familles fragilisées,
2. les centres sociaux et espaces de vie sociale, en partenariat avec les Caisses d'Allocations familiales, pour leurs actions de mixité sociale et de promotion des familles,
3. les centres sociaux et les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), pour leurs actions de prévention auprès des jeunes,
4. la prévention spécialisée pour aller vers les publics jeunes en difficulté,
5. les structures qui interviennent tant dans la prévention du décrochage scolaire que dans le soutien à la parentalité ou l'écoute des jeunes.

En 2016, un effort de maîtrise globale des enveloppes dédiées à la politique de prévention sera recherché.

La mission Prévention enfance se décline en deux actions :

**Action 241 : Intervenir à domicile auprès des enfants et de leurs familles.**

Cette action a pour objectif d'apporter un soutien éducatif et/ou financier aux enfants, aux familles et aux jeunes majeurs confrontés à des difficultés.

Il est proposé de conduire un travail de révision des critères d'attribution des aides financières et d'interventions au domicile des familles, de façon à répondre au plus près des besoins, en complémentarité de l'intervention des autres institutions, et tout en contenant les dépenses afférentes.

Les crédits affectés à cette action pour 2016 s'élèvent à **2 001 943 € en fonctionnement**.

**Action 242 : Soutenir les actions de prévention en faveur des enfants et de leurs familles.**

Cette action a pour objectifs de prévenir la marginalisation et de faciliter la promotion sociale des jeunes et des familles en intervenant au titre de la prévention spécialisée et en soutenant les structures d'animation socio-éducative et d'accompagnement à la scolarité.

- **La prévention spécialisée :**

Dans le cadre de la politique départementale de la prévention spécialisée, les modalités de pilotage et de mise en œuvre de la prévention spécialisée seront revues en 2016.

Un redéploiement des moyens sera travaillé avec les territoires les plus urbains du département (Pau et Bayonne).

- **L'animation socio-éducative conduite notamment par les centres sociaux ou les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) :**

Le Département maintient son soutien aux actions menées par ces structures qui conduisent une mission de prévention auprès des jeunes. La convention sera renouvelée en 2016, avec une diminution limitée de la part fixe de la subvention et la redéfinition de critères d'évaluation pour la part variable.

- **La participation au fonctionnement des centres sociaux et structures d'animation locale :**

Le Département participe, au même niveau qu'en 2015, au fonctionnement des centres sociaux et structures d'animation locale qui contribuent au développement du lien social et à la prévention auprès des jeunes et de leurs familles.

- **Le soutien aux structures intervenant dans le champ de la scolarité :**

Il est prévu une diminution des financements accordés aux Apprentis Orphelins d'Auteuil (internat scolaire d'Audaux) au regard de la baisse des effectifs du département et la suppression du soutien aux établissements scolaires publics et privés (RASED et CLIS), compte tenu de l'aspect non obligatoire de ces subventions.

- **Le soutien aux différents acteurs intervenant dans le champ de la prévention :**

Différentes actions concourant au soutien à la parentalité et à l'accompagnement des adolescents contribuent à la politique de prévention du Département et continuent d'être soutenues à ce titre. Pour autant, au regard de l'activité conduite, la dotation versée à la Fédération Familles rurales sera diminuée dans le cadre de la prochaine convention. Une attention particulière et une reventilation des crédits seront opérées auprès des structures prenant en charge le mal-être des adolescents. La contribution spécifique du Département au RAP est reconduite pour 2016.

Les crédits affectés à cette action pour 2016 s'élèvent à **122 000 € en investissement** et à **3 891 318 € en fonctionnement**.

---

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le Conseil départemental **décide** :

- **d'approuver** le programme d'actions de la **mission Prévention** pour l'année 2016, dont les montants, hors dépenses fonctionnelles, s'élèvent à **5 893 261 €** en fonctionnement et à **122 000 €** en investissement, et dont le détail figure dans la délibération 01.001 du Budget primitif 2016.

**ADOPTÉ**

**POUR : 32**

**CONTRE : 22**

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-Jacques LASSERRE